

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine interventions

économiques

Sous-domaine

Subventions

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : subventions
aux associations

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 17/04/2023

Affiché le : 20/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 011-211103130-20230411-2023_10-DE



ASSOCIATION
LIBERTE
ASSOCIATION
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
ASSOCIATION
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/10

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Jean-Joseph AYRAUD, Eric CROS.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions communales aux associations dont l'activité contribue à l'intérêt public

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4, Conformément au débat d'orientation budgétaire 2023

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association des visiteuses Hospitalières

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour l'association des visiteuses hospitalières

ASSOCIATION DES VISITEUSES HOSPITALIERES 40.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

A.F.D.A.I.M.

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour L'A.F.D.A.I.M.

A.F.D.A.I.M. 40.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Restos du Cœur

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour les Restos du Cœur.

LES RESTOS DU CŒUR 40.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association des Maires de l'Aude

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2023 pour l'association des Maires de l'Aude.

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE 60 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Agence Technique départementale

Le Conseil municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2023 pour l'Agence Technique Départementale

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 90 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Le souvenir Français

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour l'association Français

ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS

50 €

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association AVA Vivre avec le Cancer

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour l'association AVA Vivre avec le Cancer

Association AVA Vivre avec le Cancer

40 €

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2023 pour l'association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

ASSOCIATION Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

100 €

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Aude solidarité

Le conseil municipal délibère sur l'attribution d'une subvention en 2023 pour l'association Aude solidarité (en prévision)

Aude solidarité

600 €

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

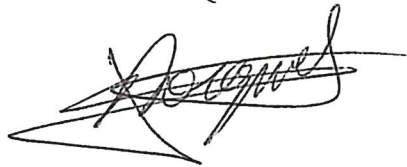
VOTANTS : 8 POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance

Williams ROUQUET



Le Maire

Nicole MARTIN